
ET MAINTENANT?

Centième numéro de la revue, vingt-cinquième colloque, neuvième édition du *Système éducatif français et son administration*, plus de trois cents nouveaux adhérents: l'année 2003 a été fertile! N'est-ce pas la preuve que nous sommes encore nombreux à nous mobiliser pour améliorer l'Éducation nationale et rendre le meilleur service possible à tous les jeunes dont elle a la charge?

Car, en somme, ce qui nous réunit, me semble-t-il, par delà la diversité de nos convictions politiques, religieuses et philosophiques - et il est heureux que cette vraie richesse soit présente à l'AFAE -, c'est notre commun attachement aux valeurs du service public. Ces valeurs du service public se traduisent dans trois principes que notre Constitution place au plus haut dans la hiérarchie des droits.

Le premier est l'égalité: l'égalité des usagers devant le service public. Or sur ce point, nous savons bien que nous avons encore des efforts à accomplir pour que tous les enfants, sans distinction d'origine ou de croyance, bénéficient également des bienfaits de l'éducation. L'égalité des chances est certes un idéal qui, comme tout idéal, ne sera jamais atteint, mais est-ce une raison pour nous accommoder des inégalités croissantes que le système a générés au cours de ces dernières années? Traiter également des situations différentes n'est-ce pas, comme on l'a dit, la suprême injustice? Nous savons que nous avons là des chantiers urgents, tant le tissu social est aujourd'hui travaillé par une fracture qui s'aggrave chaque jour.

Le second principe est la continuité du service public. Ce principe a fait couler beaucoup d'encre, en particulier sous la III^e République. Il paraissait alors s'opposer au droit de grève des agents publics. Là aussi, nous savons que bien des efforts doivent être accomplis pour que les enseignements auxquels les élèves ont droit soient dispensés avec assiduité pendant toute la durée de l'année scolaire. Posons-nous simplement la question, au regard aussi du principe d'égalité: à quels enfants l'absence d'enseignements porte-t-elle préjudice?

Enfin, et on l'oublie souvent: le principe de *constante adaptation* du service public. Ce principe a été posé au début du XX^e siècle, lors de la querelle des "gaziers" et des "électriciens": en dépit de la résistance des gaziers, l'éclairage public s'est modernisé, avec l'apparition de la fée électricité! Nous savons tous que le système éducatif doit vivre avec son temps, s'adapter à son public, moderniser ses méthodes d'enseignement, ses programmes, sa gestion... L'attachement au service public ne peut justifier le refus des évolutions nécessaires, et nous savons qu'elles sont nombreuses, pourvu qu'elles soient démocratiquement décidées. Sur

ce point, l'AFAE a toujours été un lieu d'échanges, de libre discussion, entre hommes et femmes qui souhaitent faire progresser le service public.

En fait, pour la mise en œuvre de ces principes, nous avons moins besoin de lois et de textes que de réflexion, d'échanges, de dialogue d'une part, de déontologie d'autre part, pour que chacune et chacun d'entre nous puisse redoubler d'énergie dans son action quotidienne. À l'AFAE, il me semble que ces valeurs ont toujours été présentes hier, aujourd'hui, demain sans doute, et c'est ce qui fonde notre attachement à notre association. Et si en plus, selon nos bonnes habitudes, nous y ajoutons un sourire, un zeste d'humour et beaucoup de convivialité, alors...

Bernard TOULEMONDE

Président de l'AFAE